

VOTRE AVIS D'IMPOSITION FONCIÈRE EXPLIQUÉ

Les Chavillois reçoivent en ce moment l'avis de paiement de leurs impôts locaux. La municipalité a opté pour la stabilité fiscale et a choisi de reconduire à l'identique ses taux d'imposition au même niveau que ceux de 2023, soit **25,84%**. Ces taux n'ont pas évolué depuis 15 ans. En revanche les bases indexées progressent nationalement et les taxes spéciales votées par la Région et pour les mesures anti-crués du Grand Paris sont en hausse.

Exemple de la taxe foncière reçue par un Chavillois

**TAUX VOTÉ PAR LA COMMUNE
+ 0%**

HAUSSE DES BASES FIXÉE AU NIVEAU NATIONAL (Revalorisation en fonction de l'inflation) + 3,87%

VARIATION C'est le pourcentage d'évolution de la cotisation sur un an.

EFFET DE LA HAUSSE DES BASES

COTISATION : elle est obtenue en multipliant le taux 2024 par la base = 97 + 1139

Montant brut de la taxe foncière

Frais de gestion appliqués par l'État pour la collecte de l'impôt au profit des collectivités locales (3% du montant brut)

SOMME À PAYER

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2023	25,84 %	%	%	0,58 %	4,15 %	0,072 %		
	Taux 2024	25,84 %	%	%	0,587 %	4,15 %	0,106 %		
	Adresse	RUE DU GROS CHÊNE							
	Base	377			377	377	377		
	Cotisation	97			3	16	0	116	
	Cotisation lissée								
	Adresse	AV ROGER SALENGRO							
	Base	4409			4409	4409	4409		
	Cotisation	1139			27	183	5		
	Cotisation lissée								
Cotisation 2023	1190			27	191	3			
Cotisation 2024	1236			30	199	5	1470		
Variation	+3,87 %	%	%	+11,11 %	+4,19 %	+66,67 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	Frais de gestion appliqués par l'État pour la collecte de l'impôt au profit des collectivités locales (3% du montant brut)
	Base État							Droit proportionnel :	
	Base collectivité							Droit fixe :	
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 10690080 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 9 € et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 10 €. Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région Ile de France s'élève à 303 700 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		55	
						Dégrevement Habitation principale			
						Dégrevement JA État			
						Dégrevement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt		1525	

Références administratives : 922 01 111 112 022 022 S J

Contrairement à d'autres communes dans les Hauts-de-Seine, les taux d'imposition à Chaville n'ont pas augmenté depuis 15 ans, affirmant l'objectif de stabilité de la fiscalité.